

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Questions stratégiques

Rapports et recommandations des Comités

Comité pour les plantes

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Introduction

1. Le présent rapport a été préparé par Mme Margarita Clemente-Muñoz, Présidente du Comité pour les plantes, avec l'aimable assistance des membres du Comité et du Secrétariat CITES; il couvre la période allant du 4 janvier 2007 au 14 octobre 2009. Durant cette période, le Comité a tenu deux sessions: la 17^e, à Genève (Suisse, 2008), et la 18^e, à Buenos Aires (Argentine, 2009). Les représentants de 38 pays, de deux institutions des Nations Unies, de trois organisations intergouvernementales (OIG) et de 11 organisations non gouvernementales (ONG), ont participé à la 17^e session, soit au total 107 participants. Les représentants de 32 pays, d'une institution des Nations Unies, de deux OIG et de 7 ONG, ont participé à la 18^e session, soit au total 104 participants.
2. Le Comité tient à exprimer sa gratitude aux autorités de l'Argentine, pays qui a accueilli la 18^e session, pour l'avoir organisée et appuyée si efficacement.
3. Le Comité tient à exprimer son appréciation au Secrétariat qui a organisé les deux sessions et préparé les documents qui leurs ont été soumis, et pour son appui entre les sessions.
4. Après la 17^e session, une séance conjointe d'une journée complète a eu lieu avec le Comité pour les animaux, au cours de laquelle les thèmes assignés aux deux Comités à la 14^e session de la Conférence des Parties (CoP14) ont été couverts. Lors de la 58^e session du Comité permanent (Genève, juillet 2009), le Président du Comité pour les animaux, la Présidente du Comité pour les plantes et le Secrétariat ont tenu une réunion de travail pour traiter ensemble les thèmes assignés aux deux Comités.
5. La composition du Comité pour les plantes est indiquée ci-après. Le 15 juin 2007, juste après la clôture de la CoP14, les membres et les membres suppléants du Comité pour les plantes et le Secrétariat CITES se sont réunis officiellement à La Haye (Pays-Bas), et Mme Margarita África Clemente-Muñoz (Espagne) a été désignée Présidente élue, et M. Greg Leach (Australie) Vice-Président élu. Tous deux ont été élus officiellement au début de la 17^e session.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

| Région | Représentants | Suppléants |
|---|--|---|
| Afrique | M. David L.N. Hafashimana (Ouganda) Mme Beatrice Khayota (Kenya) | M. Koffi Akpagana (Togo) M. Quentin Luke (Kenya) |
| Asie | M. Tukirin Partomihardjo (Indonésie) M. Wichar Thitprasert (Thaïlande) | M. Mohd Yunus Zakaria (Malaisie) M. M. Sanjappa (Inde) |
| Amérique centrale et du Sud et Caraïbes | Mme Mariana de Jesús Mites Cadena (Equateur) Mme Dora Ingrid Rivera (Costa Rica) | Mme Adriana Rivera Brusatin (Colombie) M. Milcíades Mejía (République dominicaine) |
| Europe | Mme Margarita África Clemente-Muñoz (Espagne), Présidente M. Maurizio Sajeva (Italie) | Mme Nika Debeljak Sabec (Slovénie) M. Jonas Lüthy (Suisse) |
| Amérique du Nord | M. Robert R. Gabel (Etats-Unis d'Amérique) | Mme Adrienne Sinclair (Canada) |
| Océanie | M. Greg Leach (Australie), Vice-Président Chair | M. Osia Gideon (Papouasie-Nouvelle-Guinée) |
| Spécialiste de la nomenclature | | |
| M. Noel McGough (Royaume-Uni) | | |

Tous les représentants ont participé aux deux sessions à l'exception d'un des représentants de l'Afrique (M. Hafashimana), qui n'a pas pu participer à la 17^e session et a été remplacé par son suppléant (M. Akpagana), et qui n'a pas pu participer à la 18^e session en raison d'un problème de visa. Les rapports régionaux requis ont été soumis aux deux sessions, indiquant en détail les activités entreprises dans les régions.

7. La Présidente du Comité pour les plantes a pris part aux réunions indiquées ci-dessous:

- a) 55^e, 56^e, 57^e et 58^e sessions du Comité permanent.
- b) Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*), tenu à Cancún (Mexique) du 10 au 13 avril 2007.
- c) Première réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité, tenue à Paris le 1^{er} juillet 2007.
- d) Atelier de l'Amérique centrale et de la République dominicaine intitulé *Mise en oeuvre de la CITES: Améliorer le commerce international de l'acajou des Antilles (Swietenia macrophylla)*, tenu à Managua (Nicaragua) du 15 au 17 août 2007.
- e) Deuxième conférence scientifique sur les orchidées des Andes, du 15 au 17 novembre 2007. La Présidente y a fait une présentation intitulée *Conservation et commerce des orchidées: ces concepts sont-ils incompatibles?*.
- f) Deuxième réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité, tenue à Bonn (Allemagne) le 25 mai 2008.
- g) Réunion du groupe de travail sur *Prunus africana* à Naivasha (Kenya) du 8 au 11 septembre 2008.
- h) Réunion intergouvernementale *ad hoc* multipartite sur une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008.
- i) Septième réunion CITES de l'Europe sur les plantes, tenue à Lampedusa (Italie), du 7 au 9 octobre 2008.

- j) Quatrième réunion du groupe de travail sur l'acajou, tenue à Cancún (Mexique) du 13 au 15 novembre 2008, organisée en conjonction avec le premier atelier en Amérique Latine du projet conjoint OIBT/CITES.
- k) Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable, tenu à Cancún (Mexique) du 17 au 22 novembre 2008.
- l) Réunion d'experts sur l'élaboration des objectifs mondiaux post-2010 pour la biodiversité, tenue à Nairobi (Kenya) les 2 et 3 octobre 2009.
- m) Troisième réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité, tenue à Nairobi (Kenya) le 4 octobre 2009.
- n) Réunion intergouvernementale *ad hoc* multipartite sur une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Nairobi (Kenya) du 5 au 9 octobre 2009.

Principaux thèmes couverts

- 8. Le Secrétariat a préparé le document PC17 Doc. 12.1, soumis au Comité à sa première session après la CoP14. Les annexes 1 et 2 de ce document incluent toutes les instructions données au Comité pour les plantes ou au sujet desquelles il pourrait être nécessaire de consulter ou d'informer le Comité. Ces instructions sont incluses dans les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties actuellement en vigueur.
- 9. La liste de certains des thèmes couverts lors de la séance conjointe du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux n'apparaît que dans le présent rapport, et les recommandations résultant des discussions sont enregistrées dans divers documents préparés conjointement par les présidents des deux Comités (voir documents CoP15 Doc. 16.2.2, CoP15 Doc. 29 et CoP15 Doc. 33).
- 10. La liste des résolutions et des décisions à l'adresse du Comité pour les plantes et les résultats obtenus figurent ci-dessous. Les documents cités sont disponibles sur le site web de la CITES. Les mesures spécifiques recommandées sont indiquées individuellement dans des documents distincts [voir documents CoP15 Doc. 10.4 (décision 14.15); CoP15 Doc. 16.3 (décisions 14.135 et 14.143); CoP15 Doc. 26 (décision 14.20); CoP15 Doc. 56 (décision 14.131); CoP15 Doc. 57 (décision 14.146); CoP15 Doc. 58 (décision 14.145); CoP15 Doc. 59 (décision 14.147); CoP15 Doc. 60 (décision 14.142); CoP15 Doc. 64 (décision 14.130); CoP15 Doc. 65 (décisions 14.133 et 14.134) et CoP15 Doc. 66 (décision 14.148)].

Instructions à l'adresse du Comité pour les plantes incluses dans des résolutions

Critères d'amendement des Annexes I et II [résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP14)]

- 11. Concernant l'examen périodique des Annexes I et II, le Comité permanent a confirmé à sa 55^e session (La Haye, 2 juin 2007) la liste des taxons végétaux à examiner avant la CoP15 (Doha, 2010), à l'exception des espèces supprimées des annexes ou transférées d'une annexe à une autre à la CoP14; le Secrétariat a communiqué cette décision aux Parties dans sa notification n^o 2008/004 du 28 janvier 2008.
- 12. A sa 17^e session, le Comité pour les plantes a adopté les conclusions suivantes (voir compte rendu résumé de la 17^e session): a) *Agave parviflora* devrait rester à l'Annexe I; b) *Podocarpus parlatorei* devrait être transféré de l'Annexe I à l'Annexe II avec une annotation appropriée pour les parties et produits; l'Argentine envisagera de soumettre à la CoP15 une proposition de transfert de *Podocarpus parlatorei* de l'Annexe I à l'Annexe II avec une annotation appropriée pour les parties et produits; c) l'Afrique du Sud préparera des propositions de suppression d'*Orothamnus zeyheri* et de *Protea odorata* de l'Annexe II, à soumettre à la CoP15; d) la Namibie préparera un rapport sur l'examen de *Welwitschia mirabilis*, à soumettre à la 18^e session du Comité; e) l'examen d'*Euphorbia antisyphilitica* par le Mexique est en cours et celui d'*Agave victoriae-reginae* commencera probablement prochainement; f) les Pays-Bas ont proposé d'examiner *Cycas beddomei*; et g), un spécialiste volontaire a été trouvé pour l'examen de 10 *Euphorbia* spp. de Madagascar inscrites à l'Annexe I, et la France lui demandera son assistance.
- 13. A sa 18^e session, le Comité pour les plantes a adopté les conclusions suivantes (voir compte rendu résumé de la 18^e session): a) l'inscription actuelle de *Tillandsia harrisii* à l'Annexe II est correcte; b) l'inscription actuelle de *Podocarpus parlatorei* à l'Annexe I est correcte; c) pour *Welwitschia mirabilis*, une

proposition devrait être préparée en vue de sa suppression de l'Annexe II et le Comité a pris note de l'offre de la Namibie de la préparer et de la soumettre; d) l'inscription actuelle d'*Euphorbia antisiphilitica* à l'Annexe II est correcte, mais les produits finis devraient en être exclus; e) le Comité a envoyé au Comité pour les animaux, à sa 24^e session, un projet de lignes directrices pour améliorer le processus d'examen des annexes mais le Comité pour les animaux a finalement estimé qu'il n'était pas nécessaire de modifier le processus actuel.

14. Le Comité a maintenu le groupe de travail intersessions afin que le travail sur *Aloe* spp., *Euphorbia* spp. et *Didiereaceae* spp., puisse continuer et, en particulier, afin qu'il puisse consulter les autorités malgaches sur la manière de terminer l'examen de ces taxons dans le pays.
15. Le Comité pour les plantes a noté que le Président du groupe de travail ne souhaitait pas assumer cette tâche entre les sessions, et a décidé de s'accorder par correspondance sur une nouvelle personne pour diriger le groupe de travail.
16. Le Comité pour les plantes a décidé à l'unanimité, par correspondance, d'élire Mme Patricia Dávila (Mexique) à la présidence du groupe de travail sur l'examen des annexes et a remercié M. Jonas Lüthy (Suisse) pour son action alors qu'il assumait la présidence du groupe de travail. Le Comité a aussi remercié le Gouvernement suisse pour sa contribution de 2500 USD pour l'examen de *Saussurea costus*.

Réglementation du commerce des plantes [résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14)]

17. Concernant les obligations énoncées dans l'annexe 2 de la résolution, le Comité pour les plantes a assumé les responsabilités et les fonctions qui lui avaient été assignées par la Conférence des Parties.

Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13)]

18. A sa 17^e session, le Comité pour les plantes a classé les populations des espèces suivantes comme espèces "dont il faut se préoccuper en urgence": *Christensonia vietnamica*, population du Viet Nam; *Taxus wallichiana*, population de l'Inde; *Pterocarpus santalinus*, population de l'Inde; *Rauvolfia serpentina*, population de l'Inde. Il a aussi classé les populations des espèces suivantes comme espèces "peut-être préoccupantes": *Rauvolfia serpentina*, populations du Myanmar et de la Thaïlande; *Pachypodium bispinosum* et *Pachypodium succulentum*, population de l'Afrique du Sud; et *Myrmecophila tibicinis*, population du Belize.
19. Conformément au paragraphe a) de la partie *Sélection des espèces à étudier* de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13), à sa 17^e session, le Comité a sélectionné 92 espèces pour examen, en s'appuyant sur la base de données CITES sur les statistiques des rapports annuels et sur les informations disponibles. Conformément au paragraphe d) de cette partie de la résolution, dans les 30 jours suivant la 17^e session, le Secrétariat a consulté les Etats des aires de répartition concernés au sujet de leur application des paragraphes 2 a) et 3 de l'Article IV, couvrant le commerce des espèces sélectionnées.
20. En application du paragraphe f) de cette même partie, le Comité a étudié les informations disponibles afin de déterminer s'il pouvait estimer que les paragraphes 2 a) et 3 de l'Article IV avaient été appliqués de manière appropriée, et il est parvenu aux conclusions suivantes:

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|--------------------------|-----------------------------|----------------|--|---|
| <i>Aloe acutissima</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe antandroi</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe betsileensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe bosseri</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|---|----------------------------------|---------|--|--|
| <i>Aloe bulbillifera</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe capitata</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Aloe conifera</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe deltoideodonta</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Aloe divaricata</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Aloe erythrophylla</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe guillaumetii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe humbertii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe ibitiensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Aloe imalotensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe isaloensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe itremensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Aloe macroclada</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe pratensis</i> | Lesotho Réponse reçue | | Oui | Etudes de terrain requises |
| <i>Aloe pratensis</i> | Afrique du Sud Pas de réponse | | Oui | A répondu durant la session. Etudes de terrain requises |
| <i>Aloe poliphylla</i> | Lesotho Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite |
| <i>Aloe prostrate</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe suarezensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Aloe trachyticola</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Aloe vaombe</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Aloe vaotsanda</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Beccariophoenix madagascariensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Calanthe alleizettei</i> | Viet Nam Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Cistanche deserticola</i> | Chine Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Cistanche deserticola</i> | Mongolie Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Cymbidium erythrostylum</i> | Viet Nam Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------|--|---|
| <i>Euphorbia alfredii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia ankarensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia antso</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia aureoviridiflora</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia banae</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia beharensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia berorohae</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia biaculeata</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia bongolavensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia bulbispina</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia capmanambatoensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia capuronii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia croizatii</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia denisiana</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia didiereoides</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia duranii</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia elliotii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia famatamboay</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia fianarantsoae</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Largement répartie dans l'habitat; non menacée par les prélèvements |
| <i>Euphorbia genoudiana</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia geroldii</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia gottlebei</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia guillauminiana</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia hedyotoides</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Largement répartie dans l'habitat; non menacée par les prélèvements |
| <i>Euphorbia herman-schwartzii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia hofstaetteri</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|-------------------------------------|-----------------------------|---------|---------------------------------|--|
| <i>Euphorbia horombensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données non cohérentes dans le rapport |
| <i>Euphorbia iharanae</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia itremensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia kondoi</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia labatii</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia leucodendron</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia leuconeura</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia lophogona</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Espèce facile à reproduire artificiellement |
| <i>Euphorbia mahabobokensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia mangokyensis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia neobosseri</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia neohumbertii</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia pachypodioides</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données non cohérentes dans le rapport |
| <i>Euphorbia paulianii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia pedilanthoides</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia perrieri</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia primulifolia</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Largement répartie dans l'habitat; non menacée par les prélèvements |
| <i>Euphorbia razafindratsirae</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia robivelonae</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Attendre les résultats des études de terrain |
| <i>Euphorbia rossii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Pas de données incluses dans la réponse |
| <i>Euphorbia sakarahaensis</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia stenoclada</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia suzannae-marnierae</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Euphorbia viguieri</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Large répartition |
| <i>Euphorbia waringiae</i> | Madagascar Réponse reçue | Oui | | Exportation interdite sauf pour les plantes reproduites artificiellement |
| <i>Lemurophoenix halleuxii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|----------------------------------|--|---------|--|--|
| <i>Marojejya darianii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Pericopsis elata</i> | Cameroun Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Pericopsis elata</i> | République centrafricaine Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Pericopsis elata</i> | Congo Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Pericopsis elata</i> | Côte d'Ivoire Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Pericopsis elata</i> | République démocratique du Congo Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Pericopsis elata</i> | Ghana Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Pericopsis elata</i> | Nigeria Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Renanthera annamensis</i> | Myanmar Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Renanthera annamensis</i> | Viet Nam Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Ravenea rivularis</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Satranala devussilvae</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Belize Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Bolivia Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Colombie Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Costa Rica Pas de réponse | Oui | | A répondu durant la session Exportation interdite |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | République dominicaine Pas de réponse | Oui | | Pas de réponse Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | République dominicaine Réponse reçue | Oui | | Pas d'exportations d'espèces indigènes enregistrées |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Equateur Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | El Salvador Pas de réponse | Oui | | Pas de réponse Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Guyana Pas de réponse | Oui | | Pas de réponse Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Honduras Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |

| Taxon | Pays A répondu? | Exclure | Inclure dans le prochain examen | REMARQUES Pour les espèces de Madagascar, les informations ci-dessous sont fondées sur la réponse de ce pays adressée le 18 juillet 2008 au Secrétariat |
|------------------------------|--|---------|---------------------------------|---|
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Nicaragua Réponse reçue | | Oui | Dix ans d'interdiction en place. D'autres mesures sont nécessaires avant toute reprise du commerce. Le bois transformé partiellement avant l'exportation, qui peut encore nécessiter un permis CITES, est préoccupant. A voir en plénière |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Panama Pas de réponse | Oui | | Pas de réponse Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Pérou Réponse reçue | Oui | | Progrès considérables du Pérou au niveau des ACNP |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Saint-Vincent-et-les-Grenadines Pas de réponse | Oui | | Pas de réponse Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Venezuela (République bolivarienne du) Pas de réponse | | Oui | Pas de réponse |
| <i>Swietenia macrophylla</i> | Sainte-Lucie Réponse reçue | Oui | | Pas de commerce CITES enregistré |
| <i>Voanioala gerardii</i> | Madagascar Réponse reçue | | Oui | Données supplémentaires requises |

21. Suite à ses discussions à sa 18^e session, le Comité a demandé au Secrétariat de prier l'organe de gestion de l'Indonésie d'indiquer, dans un délai de trois mois, s'il avait émis des avis de commerce non préjudiciables, et dans l'affirmative, s'il en avait émis pour des espèces des genres *Aquilaria* et *Gyrinops*. Le Secrétariat devait transmettre au Comité les informations reçues.
22. Sur la base de ces informations, et suivant la procédure par correspondance indiqué dans son règlement intérieur, le Comité a décidé qu'il examinerait l'inclusion des espèces indonésiennes de ces genres dans l'étude du commerce important, conformément au paragraphe c) du premier paragraphe du dispositif sous "CHARGE", dans la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13).
23. L'Indonésie a communiqué en temps voulu les informations demandées et la procédure par correspondance a été menée à bien. Le Comité a décidé à l'unanimité a) de ne pas inclure *Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp. de l'Indonésie dans l'étude du commerce important et b) de recommander au Secrétariat qu'en application du paragraphe 18 de la résolution Conf. 14.7, il encourage l'Indonésie à maintenir en 2009 son quota d'exportation volontaire de 2008.

Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2009 à 2011 (résolution Conf. 14.1)

24. Conformément au paragraphe c) de la résolution Conf. 14.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2009 à 2011*, le Secrétariat a consulté la Présidente sur la désignation de consultants scientifiques et sur la définition d'un mandat pour 10 projets nécessitant une expertise scientifique.

Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013 (résolution Conf. 14.2, annexe)

25. Le Comité pour les plantes a contribué à la *Vision de la stratégie CITES* par son travail accompli au titre de l'examen des annexes (objectif 1.4) et il a fourni et analysé les meilleures informations scientifiques disponibles pour rendre des avis de commerce non préjudiciable pour de nombreuses espèces incluses dans l'étude du commerce important (objectif 1.5) (voir comptes rendus résumés des 17^e et 18^e sessions).

26. De plus, le Comité a analysé les résultats de l'atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable et a contribué à ces résultats, tant par la participation directe de huit de ses membres que par la préparation de documents sur ce sujet qui seront examinés à la présente session (voir documents CoP15 Doc. 16.2.2 et CoP15 Doc. 16.3).

Procédures CITES pour le respect de la Convention (résolution Conf. 14.3, annexe)

27. Le Comité pour les plantes, donnant suite aux instructions de la Conférence des Parties et agissant selon les pouvoirs délégués par la Conférence, a conseillé et assisté le Comité permanent et la Conférence des Parties sur des questions de respect de la Convention, notamment en menant à bien les examens, les consultations, les évaluations et la présentation des rapports requis sur les thèmes demandés et sur la tâche spécifique de traiter les questions relatives à l'étude du commerce important [voir documents SC57 Doc. 29.1 (Rev. 2) et SC58 Doc. 21.1, et les documents produits durant la CoP14)].

Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux (résolution Conf. 14.4)

28. Le Secrétariat a tenu le Comité pour les plantes informé des activités entreprises dans le cadre de l'accord avec l'OIBT. A la 17^e session du Comité, le Secrétariat a présenté un rapport résumé sur l'atelier régional tenu au Cameroun du 2 au 4 avril 2008 au titre d'un projet conjoint CITES/OIBT sur les bois, qui a donné lieu à un plan d'action pour *Pericopsis elata*. Le Comité s'est félicité du projet CITES/OIBT, considérant qu'il constituait un excellent modèle de coopération et qu'il devrait être le point de départ de l'amélioration de la mise en œuvre de la CITES pour les espèces produisant du bois. A sa 18^e session, le Comité s'est à nouveau félicité des résultats du projet et a estimé qu'il pourrait être étendu à d'autres pays et à d'autres espèces si des fonds étaient disponibles.

Examen périodique des annexes (résolution Conf. 14.8)

29. Concernant les obligations énoncées dans la résolution, le Comité pour les plantes a assumé les responsabilités et les fonctions qui lui avaient été assignées par la Conférence des Parties.

Résolutions sur lesquelles il pourrait être nécessaire de consulter ou d'informer le Comité pour les plantes

Lignes directrices pour l'enregistrement des pépinières exportant des spécimens reproduits artificiellement d'espèces inscrites à l'Annexe I [résolution Conf. 9.19 (Rev. CoP13), annexe 3]

30. Le Comité pour les plantes n'a pas reçu de résumé sur les conclusions. Il espère qu'en application de la résolution (annexe 3, paragraphe d), le Secrétariat le tiendra informé.

Inscription d'espèces à l'Annexe III [résolution Conf. 9.25 (Rev. CoP14)]

31. Le Comité n'a reçu aucune demande visant à connaître son opinion.

Transport des spécimens vivants [résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP14)]

32. Ce sujet a été couvert lors de la séance conjointe du Comité pour les plantes et Comité pour les animaux (voir document CoP15 Doc. 33).

33. M. Michael Kiehn (Autriche) a été élu à la 17^e session du Comité pour être en charge des thèmes touchant aux plantes dans le groupe de travail sur le transport, et a présenté un rapport à la 18^e session du Comité (voir document PC18 Doc. 21.2). Le Comité a pris note de ce rapport et a demandé à l'observateur de l'Autriche de continuer de représenter le Comité au groupe de travail sur le transport et d'informer la Présidente du Comité pour les plantes sur les progrès accomplis dans ce groupe, en particulier si des questions relatives aux plantes se posaient ou s'il était nécessaire de prendre des mesures.

Réglementation du commerce des plantes [résolution Conf. 11.11 (Rev. CoP14)]

34. Le Comité n'a reçu aucune demande visant à connaître son opinion.

Manuel d'identification (résolution Conf. 11.19)

35. Le Secrétariat a soumis des rapports sur le manuel d'identification aux 17^e et 18^e sessions du Comité.

Procédure d'approbation des projets à financement externe (résolution Conf. 12.2, annexe 1)

36. Il n'y a pas eu de consultations entre le Secrétariat et le Comité pour les plantes, ni pour approuver les projets à réaliser, ni pour en établir l'ordre de priorité, comme stipulé au paragraphe 2 c) de l'annexe 1 de la résolution.

Décisions à l'adresse du Comité pour les plantes

Rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement (décision 14.40)

37. Au cours de la 18^e session du Comité pour les plantes, le Secrétariat a fait une présentation orale sur l'application des décisions 14.39 à 14.41, concernant les rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement.
38. Concernant la décision 14.40, le Comité a convenu que les rapports sur le commerce des plantes reproduites artificiellement des taxons inscrits à l'Annexe II étaient utiles pour son programme de travail. Néanmoins, compte tenu de la difficulté d'analyser comment les Parties établissent leur rapports sur ces spécimens, il a décidé qu'il pourrait être nécessaire de soumettre à la CoP15 des projets de décisions 14.39 à 14.41 révisées et de demander un budget approprié pour réaliser cette analyse (voir document CoP15 Doc. 22).

Cactaceae et orchidaceae: examen des annotations (décision 14.130)

39. Pour mettre en œuvre la décision 14.130, le Comité a décidé à sa 17^e session d'établir deux groupes de travail, présidés par le Mexique, pour continuer le travail entre les sessions et lui présenter leurs conclusions à sa 18^e session. En raison des liens existant entre cette décision et la décision 14.148, il a été décidé que le groupe de travail établi par le Comité et présidé par le représentant de l'Amérique du Nord pour traiter la décision 14.148 serait également prié d'assumer la coordination de l'examen des annotations. Il a en outre été décidé que les divers groupes coordonneraient leurs travaux. Le travail accompli par le Comité pour les plantes au titre de ces décisions est couvert dans le document CoP15 Doc. 64 et dans la proposition CoP15 Prop. 25.

Euphorbia spp. (décision 14.131)

40. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 56.

Orchidées: annotation aux espèces inscrites à l'Annexe II (décisions 14.133 et 14.134)

41. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 65.

Essences produisant du bois et plantes médicinales: avis de commerce non préjudiciable (décision 14.135)

42. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 16.3.

Taxus cuspidata (décision 14.147)

43. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 59.

Espèces d'arbres: annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III (décision 14.148)

44. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 66.

Espèces d'arbres (décision 14.150)

45. Aucune nouvelle proposition d'amendement des annexes n'a été soumise au Comité, que ce soit sur la base du document intitulé *Contribution à une évaluation des espèces d'arbres*, ou découlant des résultats des ateliers régionaux sur la gestion durable des espèces produisant du bois, tenus en 2007 et en 2008. Le travail sur ce thème se poursuivra dans un proche avenir afin que ce sujet soit mieux compris.

Décisions à l'adresse des Parties impliquant le Comité pour les plantes

Acajou des Antilles (décision 14.145)

46. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 58.

Cedrela odorata, Dalbergia retusa, Dalbergia granadillo et Dalbergia stevensonii (décision 14.146)

47. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 57.

Décisions à l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Examen des comités scientifiques (décisions 14.7 et 14.8)

48. La décision 14.7 a été examinée lors de la séance conjointe du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, qui ont estimé qu'il n'était pas nécessaire pour le moment de réviser leur mandat. Concernant la décision 14.8, le Comité pour les plantes a établi à sa 17^e session, un plan de travail à réaliser incluant cette décision, étant entendu qu'il serait réalisé conjointement avec le Comité pour les animaux. Les deux Comités n'ayant pas depuis eu l'occasion de se réunir, il ne leur a pas été possible de s'accorder sur cette décision et d'en coordonner l'application. En conséquence, le Comité souhaiterait que la Conférence lui indique si elle souhaite maintenir cette décision.

Atelier international de spécialistes concernant les avis de commerce non préjudiciable (décision 14.50)

49. Ce sujet a été couvert par le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux (voir document CoP15 Doc. 16.2.2, préparé conjointement par les présidents des deux Comités).

Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES (décision 14.52)

50. Ce sujet a été couvert par le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux. A sa 18^e session, le Comité pour les plantes a décidé de recommander à la CoP15 de demander aux Parties de ne pas utiliser le code de source R pour les plantes (voir document CoP15 Doc. 29, préparé conjointement par les présidents des deux Comités).

Etude du commerce important [décision 13.67 (Rev. CoP14) et annexe 1 aux décisions de la CoP14]

51. A la 12^e session de la Conférence des Parties (Santiago, 2002), le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont été chargés d'établir un mandat pour une évaluation du processus d'étude du commerce important. Ce mandat a été adopté à la CoP13 (Bangkok, 2004) (voir l'annexe 1 des décisions de la Conférence des Parties en vigueur après la CoP14).

52. Ce mandat assigne au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes la responsabilité de superviser l'évaluation avec l'assistance d'un groupe consultatif composé de membres des deux Comités, de Parties, du Secrétariat et de spécialistes invités. Le Secrétariat est chargé d'administrer l'évaluation et de soumettre régulièrement des rapports sur les progrès accomplis par les Comités. Il a été décidé que l'évaluation commencerait après la CoP14 mais la date de son achèvement n'a pas encore été fixée.

53. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont examiné cette question lors de leur séance conjointe le 19 avril 2008 et on fait des suggestions au Secrétariat sur la composition du groupe consultatif. Le début de l'évaluation dépendra de la disponibilité de fonds suffisants pour qu'elle soit pleinement réalisée. En octobre 2008, la Commission européenne a alloué 40.000 USD à cet effet.

54. Conformément aux suggestions des Comités, le Secrétariat a proposé que le groupe consultatif ait la composition suivante:

- a) Comité pour les animaux: 1 membre sélectionné par le Comité;
- b) Comité pour les plantes: 1 membre sélectionné par le Comité;
- c) Parties: Afrique (4): Guinée, Madagascar, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie; Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (3): Guyana, Jamaïque, Pérou; Amérique du

Nord (1): Etats-Unis; Asie (3): Chine, Indonésie, République islamique d'Iran; Europe (3): Islande, Fédération de Russie, une Partie de l'Union européenne; Océanie (1): Fidji; et

d) Spécialistes invités: UICN, TRAFFIC, PNUE-WCMC et Communauté européenne.

55. Les Parties proposées pour chaque région ont été sélectionnées en fonction des critères proposés par les Comités à leur dernière séance conjointe. Le nombre de membres de chaque région est fondé sur l'équilibre appliqué dans la composition du Comité permanent.
56. Quant à la réalisation de l'évaluation, le Secrétariat a suggéré une manière de procéder pour chaque élément du mandat (voir annexe 2 du document PC18 Doc. 8.2).
57. Le Comité a été prié d'inviter les Parties et les spécialistes proposés à se joindre du groupe consultatif, à proposer un représentant du Comité pour y participer, à identifier les études de cas mentionnées au paragraphe 7 b) du mandat, à fixer les priorités, et à approuver le mode de fonctionnement proposé pour faire l'évaluation (voir annexe 2 du document PC18 Doc. 8.2).
58. A sa 18^e session, le Comité pour les plantes s'est accordé a) sur la composition du groupe consultatif, sous réserve que l'autorité scientifique du Canada soit ajoutée à l'alinéa d), b) pour demander au Secrétariat d'écrire aux Parties concernées pour leur transmettre l'invitation du Comité à rejoindre le groupe, c) pour proposer les études de cas suivantes, indiquées dans l'ordre de priorité: 1) *Prunus africana*, 2) *Pericopsis elata*, 3) Madagascar, pour l'examen par pays, d) pour approuver le mode de fonctionnement proposé par le Secrétariat et recommander qu'il soit considéré comme indicatif, sans restrictions imposées au groupe consultatif, qui pourra proposer des modifications.
59. De plus, le Comité a décidé qu'il faudra tenir compte des points suivants: a) en sélectionnant les consultants, le Secrétariat devrait tenir compte de l'expérience du groupe consultatif et du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes afin de retenir des consultants ayant l'expertise technique appropriée pour réaliser l'évaluation, b) concernant les études de cas, les Parties seraient encouragées à participer à l'évaluation en faisant des études de cas en collaboration avec le groupe consultatif et sous sa direction, c) en examinant les questions de respect des dispositions, le cas de *Prunus africana* et des sept espèces asiatiques de plantes médicinales devrait être examiné [voir document PC18 Doc. 8.5 (Rev. 1)].
60. Le Comité a aussi décidé de nommer le spécialiste de la nomenclature botanique (M, McGough) en tant que représentant du Comité pour les plantes au groupe consultatif, en indiquant qu'il devrait partager la présidence du groupe avec le représentant du Comité pour les animaux.

Décisions à l'adresse du Secrétariat impliquant la collaboration du Comité pour les plantes

Programme de renforcement des capacités en vue de l'établissement et de l'application de quotas d'exportation nationaux volontaires scientifiquement fondés pour des espèces inscrites à l'Annexe II (décision 12.91)

61. Le Comité pour les plantes n'a pas reçu de demande de consultation sur ce thème.

Stratégie mondiale de la Convention sur la diversité biologique pour la conservation des plantes (décision 14.15)

62. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 10.4.

Harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) (décision 14.18)

63. Concernant l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie entre les AME, le Comité pour les plantes a souligné qu'il fallait tenir compte du fait que les AME avaient des objectifs différents. Alors que l'Objectif 1 de la Convention sur la diversité biologique, s'agissant de la conservation des plantes, est de réunir des données, les listes d'espèces CITES et les références normalisées sont des outils qui facilitent le travail de la Convention.
64. En conséquence, le Comité pour les plantes recommande que tout effort d'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie entre les AME tienne compte du fait que les listes d'espèces CITES et

les références normalisées sont des outils qui facilitent le travail de la Convention, et que la CITES devrait garder la capacité d'adopter ces références normalisées indépendantes car elles répondent aux besoins des Parties.

Inspection physique des chargements de bois (décision 14.60)

65. En consultation avec le Comité pour les plantes et les organisations intergouvernementales pertinentes, le Secrétariat a établi un groupe de travail travaillant par voie électronique.

Taxons produisant du bois d'agar (décisions 14.142 et 14.143)

66. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans les documents CoP15 Doc. 60 et CoP15 Doc. 16.3.

Autres décisions auxquelles le Comité pour les plantes a contribué

Etude du commerce important de spécimens d'espèces de plantes inscrites à l'Annexe II (Cistanche deserticola, Dioscorea deltoidea, Nardostachys grandiflora, Picrorhiza kurroo, Pterocarpus santalinus, Rauvolfia serpentina et Taxus wallichiana) (décision 14.20)

67. Le Comité a couvert le sujet à ses 17^e et 18^e sessions. Voir les résultats dans le document CoP15 Doc. 26.

Autres thèmes examinés

Coopération avec les organes consultatifs d'autres AME touchant à la biodiversité

68. Ce sujet a été examiné lors de la séance conjointe de la 17^e session du Comité pour les plantes et de la 23^e session du Comité pour les animaux, et lors de la 18^e session du Comité pour les plantes.

69. Le Secrétariat a présenté les documents PC17 Doc. 7 et AC23 Doc. 7. Un appui a été exprimé en faveur de la coopération entre la CITES et les autres AME, bien qu'il ait été souligné que le mandat de la CITES était différent de celui des autres accords.

70. Les progrès faits dans l'élaboration d'un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB) ont été signalés. L'on a aussi noté que toutes les Parties n'y étaient pas favorables.

71. La coopération en place entre la CITES et la Convention sur la diversité biologique par le biais de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes a été évoquée.

72. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont pris note des documents.

Coopération avec d'autres instruments multilatéraux

73. Dans la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2005* et son plan d'action, ainsi que dans la *Vision de la stratégie CITES de 2008 à 2013*, l'accent est mis sur le fait qu'il faut que la CITES coopère avec les autres instruments et processus multilatéraux. Ayant cela à l'esprit, le Secrétariat et les présidents des deux Comités ont entrepris diverses activités relatives à ces instruments et processus.

Réunion des présidents des organismes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité

74. Donnant suite à la suggestion faite par le Secrétariat CITES à la quatrième réunion du Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB) (Bonn, 2005), le GLB a décidé d'organiser une réunion des présidents des organismes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité (POSC), afin que les présidents de ces organismes et les représentants des secrétariats promeuvent la coopération, partagent les informations sur les activités et processus de leurs conventions, et appuient ensemble la poursuite de la réalisation des objectifs de 2010 pour la biodiversité.

75. La première réunion des POSC a eu lieu le 1^{er} juillet 2007 à Paris. Elle a été organisée par la Convention sur la diversité biologique (CDB) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La CITES y était représentée par les présidents du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et par un représentant du Secrétariat. Pour plus d'informations, voir le document PC17 Doc. 7.

76. La deuxième réunion des POSC a eu lieu le 25 mai 2008 à Bonn; la CITES y était représentée par la Présidente du Comité pour les plantes et un représentant du Secrétariat. L'on y a traité des processus et approches des organismes scientifiques des conventions concernant la mise à disposition d'avis. Les programmes de travail des deux Comités ont été distribués pour information. Des informations résumées sur les mesures prises au sujet de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ont été communiquées aux participants.
77. La troisième réunion des POSC a eu lieu le 4 octobre 2009 à Nairobi; la CITES y était représentée par la Présidente du Comité pour les plantes, le Vice-Président du Comité pour les animaux et un représentant du Secrétariat. La réunion a couvert des sujets d'intérêt commun afin d'élaborer des activités conjointes de manière à éviter les double emploi dans les programmes de travail. Les participants ont été informés au sujet des progrès accomplis dans l'établissement des objectifs en vue d'établir une stratégie au-delà de 2010, au sujet des événements prévus pour célébrer 2010 comme année internationale de la biodiversité, et sur le programme de la deuxième réunion sur les IPBES.

Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010

78. Le document PC17 Doc. 7 donne des informations générales sur cette initiative visant à simplifier les indicateurs de biodiversité pour atteindre l'objectif de la biodiversité en 2010.

Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

79. Comme indiqué dans le document PC17 Doc. 7, entre 2005 et 2007 un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité a tenu des consultations sur la nécessité d'avoir une source d'informations objective sur les changements dans la biodiversité et leurs impacts sur les services écosystémiques et le bien-être humain. Suite à ces consultations, les personnes impliquées ont demandé au Directeur exécutif du PNUE de convoquer une réunion intergouvernementale chargée d'examiner l'idée de créer une interface internationale entre la science et la politique pour traiter ces objectifs.
80. Cette réunion, intitulée *Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*, a été tenue à Putrajaya (Malaisie) du 10 au 12 novembre 2008; la Présidente du Comité pour les plantes et le Secrétaire général y ont participé.
81. La plate-forme proposée fournirait un appui scientifique aux AME, aux gouvernements et aux autres parties prenantes chargées d'adopter des politiques, en leur indiquant les conséquences de la perte de biodiversité et des changements dans les écosystèmes.
82. Les résultats de la réunion ont été présentés au Directeur exécutif du PNUE à la 25^e session du Conseil directeur du PNUE (au 16 au 20 février 2009), lorsque le Directeur exécutif a été prié de convoquer une deuxième réunion intergouvernementale multipartite pour renforcer et améliorer l'interface entre la science et la politique dans l'intérêt de la biodiversité et des services écosystémiques, et dans l'intérêt du bien-être humain, et examiner une nouvelle plate-forme science/politique. La première réunion ayant fait de nombreuses références au fonctionnement et aux besoins des AME tels que la CITES, et aux relations entre eux, il est important que la Convention participe aux futures discussions.
83. Le Comité pour les plantes a pris note du rapport
84. Suite à la réunion de Putrajaya (Malaisie), une analyse a été faite et soumise aux présidents des deux Comités pour leur permettre de réunir des commentaires. La Présidente du Comité pour les plantes a préparé des projets de commentaires qui ont été communiqués aux membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes et au Secrétariat. Lorsque tous leurs commentaires ont été reçus, ils ont été soumis au nom des présidents des deux Comités dans le temps imparti pour les consultations.
85. La deuxième réunion de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a eu lieu du 5 au 9 octobre à Nairobi; la Présidente du Comité pour les plantes, le Vice-Président du Comité pour les animaux et un représentant du Secrétariat y ont participé. Les résultats de la réunion sont disponibles sous <http://ipbes.net> (voir document CoP15 Doc. 10.1).

Budget du Comité pour les plantes

86. Le Comité pour les plantes nécessitera pour 2012 à 2014 au minimum le même appui que pour les trois années précédentes. Le Comité demande aux Parties d'examiner et d'approuver le budget

supplémentaire estimé par le Secrétariat CITES pour appuyer le président du Comité si la présidence devait être assumée par un national d'un pays en développement.

Remerciements

87. Pour terminer, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres du Comité pour les plantes pour leur engagement, leur collaboration enthousiaste et leur excellent travail. Je tiens aussi à remercier les Présidents et les membres du Comité pour les animaux et du Comité permanent, et les Présidents et les membres des groupes de travail pour leur appui, leur coopération et leur intérêt pour les activités du Comité pour les plantes. Je remercie également les observateurs des Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le Secrétariat CITES, en particulier David Morgan, Milena Sosa Schmidt, Victoria Zentilli et Maritza Campos, pour leur contribution extrêmement précieuse au Comité pour les plantes. Enfin, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique de mon pays, l'Espagne, et à l'Université de Cordoue, pour l'aide et l'appui considérables qu'ils m'ont apportés pour me permettre de remplir mes fonctions de Présidente du Comité pour les plantes.

COMMENTAIRES DU SECRETARIAT

- A. Cette fois, le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes n'inclut pas de recommandations ou de projets de décisions car les activités du Comité et les questions d'intérêt commun au Comité pour les plantes et au Comité pour les animaux font l'objet de points distincts de l'ordre du jour. Le Secrétariat commente donc ces questions sous les points correspondants de l'ordre du jour.
- B. Après examen des rapports de la Présidente du Comité pour les plantes et du Président du Comité pour les animaux, le Secrétariat tient à rappeler son commentaire fait à la CoP14 dans le document CoP14 Doc. 8.4, *Rapport conjoint du Président du Comité pour les animaux et de la Présidente du Comité pour les plantes*. Dans ce document, comme les membres des Comités scientifiques sont des personnes et non des représentants de Parties comme c'est le cas pour le Comité permanent, le Secrétariat suggérait d'inclure des articles prévenant et traitant les conflits d'intérêt relatifs aux activités du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, similaires à ceux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Lorsque cette question a été examinée au Comité II de la CoP14, l'Allemagne, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, ainsi que le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique, ont appuyé la recommandation du Secrétariat. Le Président du Comité pour les animaux a déclaré que ces amendements mineurs au règlement intérieur pouvaient être traités au plan bilatéral par le Secrétariat et les comités scientifiques, et que le règlement intérieur final pouvait être adopté aux sessions suivantes de ces comités. [voir compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 4 (Rev. 1)].
- C. Cependant, lorsque le Secrétariat a proposé au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes, lors de la séance conjointe de leur 23^e et 17^e session respective, d'adopter le texte suivant à inclure dans le règlement intérieur pour traiter cette question, le Comité pour les plantes a rejeté la proposition:

Lorsqu'un membre ou un membre suppléant du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes a un intérêt financier ou personnel pouvant faire douter de son impartialité, de son objectivité ou de son indépendance concernant un sujet devant être discuté par le Comité, il doit le signaler au Comité avant les discussions. Suite à cette indication et, s'il y a lieu, après consultation du Secrétariat, le membre ou le membre suppléant pourra participer aux discussions mais pas à la prise d'une décision sur le sujet en question.

- D. Le Secrétariat estime que l'insertion du projet d'article figurant ci-dessus dans le paragraphe C est une condition fondamentale pour la conduite d'un organe consultatif impartial, objectif et indépendant, et que les Parties ont été de son avis à la CoP14. Le Secrétariat suggère donc un projet de décision à cet effet:

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

A l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

- 15.xx** Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes amendent leur règlement intérieur de manière à y inclure l'article suivant avant de conduire leurs futures sessions:

Lorsqu'un membre ou un membre suppléant du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes a un intérêt financier ou personnel pouvant faire douter de son impartialité, de son objectivité ou de son indépendance concernant un sujet devant être discuté par le Comité, il doit le signaler au Comité avant les discussions. Suite à cette indication et, s'il y a lieu, après consultation du Secrétariat, le membre ou le membre suppléant pourra participer aux discussions mais pas à la prise d'une décision sur le sujet en question.